

LE PARLEMENT EUROPEEN DANS LE DEBAT REFERENDAIRE FRANÇAIS

DRD. OANA BALAN

Laboratoire CSRPC,

Université Pierre Mendès France Grenoble, France

Abstract

The French referendum (May 2005) represented for the French citizens the opportunity to debate the European issues. We used this debate to analyse the European Parliament representation and to question the divisions that shaped the public sphere and that the European Parliament can use to show itself as a political actor of the public sphere.

Key words : Parlement Européen, politics representation, public space, referendum

L'Union européenne s'est dotée au fil du temps de tous les attributs d'une organisation fédérale démocratique : un gouvernement supranational, la Commission ; une chambre des États, le Conseil ; une assemblée supranationale élue au suffrage universel, le Parlement ; une cour de justice et une banque centrale. Depuis 1992, elle octroie même une citoyenneté aux citoyens des pays qui la composent. Alors, pourquoi lui reproche-t-on un « déficit démocratique » ? Pourquoi cherche-t-on un espace public européen alors que le Parlement européen devrait l'incarner et que les élections européennes devraient justement mettre en place un espace communicationnel où les citoyens pourraient débattre et s'approprier les enjeux européens ?

Notre article essaie d'apporter quelques éclairages sur cette question en partant du concept de représentation politique. La représentation politique est comprise généralement à travers les élections dans les termes d'une relation « principal/agent », les électeurs étant le « principal » de « l'agent » qu'est le corps représentant (Costa, 2003 : 125-126). C'est la principale forme de représentation politique au niveau national. Elle se trouve en fait au sommet d'une chaîne de délégation plus

longue, le parlement délégrant à son tour des représentants. On arrive ainsi, au niveau de l'Union européenne à des chaînes de délégation parallèles où les électeurs ne jouent plus qu'un rôle subsidiaire. Les pouvoirs de nomination dont jouit le Conseil à l'égard de la Commission ou de la Banque Centrale européenne sont, par exemple, à l'origine de chaînes de délégation qui ne laissent à l'Assemblée européenne qu'un pouvoir de contrôle limité (Costa, 2003 : 125-126). Ainsi, le Parlement européen n'est pas le seul représentant du corps électoral européen. Il partage cette fonction avec d'autres institutions européennes, moins liées aux élections européennes qu'aux élections nationales, comme le Conseil ou la Commission.

La particularité de l'UE réside dans le fait qu'il n'y a pas une hiérarchisation des modes de représentation (Costa, 2003 : 125-126). Le Parlement européen ne peut pas prétendre à une quelconque prééminence sur la Commission ou sur le Conseil. Et celle-ci n'est pas la seule caractéristique du Parlement européen. Il se distingue des parlements nationaux également par son fonctionnement interne, fondé plus sur le consensus et l'expertise que sur la confrontation entre deux ou plusieurs visions politiques. Alors que les parlements nationaux fonctionnent selon la logique majoritaire, l'alternance au pouvoir étant considérée comme le « moteur de la démocratie », le Parlement européen vise plutôt le compromis. Ainsi, l'alliance historique entre les démocrates-chrétiens et les socialistes a longtemps régi le fonctionnement de l'assemblée européenne. Même si de nos jours cette situation a évolué, le clivage national gauche-droite n'est pas réellement visible dans le débat parlementaire européen.

Les travaux de Bouchet de Neuilly (Bouchet de Neuilly, 2007) montrent que l'absence du clivage droite/gauche, en dehors de quelques remarques sur le caractère « libéral » du traité, a marqué aussi les travaux de la Convention. L'absence de clivage a marqué sans doute aussi le déroulement du débat référendaire. En début d'année 2005, le Traité constitutionnel semblait faire l'unanimité. Les grands partis se sont prononcés en faveur du « oui », les principaux syndicats aussi. Tout comme les principaux médias. Difficile de débattre quand tout le monde est d'accord.

La construction de l'Union sur le modèle de la démocratie représentative invite à s'interroger sur les modes de représentation des intérêts des citoyens européens ainsi qu'à voir quels peuvent être les

acteurs ou les organisations qui s'en font les défenseurs. On s'interroge donc sur les acteurs politiques dans leur double dimension de construction de l'intérêt des citoyens européens et de défense de celui-ci. La représentation politique fait également référence au travail de légitimation dans le sens où c'est à travers lui qu'on établit quels sont les acteurs en droit de représenter et donc de défendre l'intérêt des citoyens. Dans cette perspective il est intéressant d'analyser le débat référendaire en tant qu'arène de médiation entre les acteurs politiques qui s'affrontent pour la définition d'un principe dominant de légitimation du pouvoir européen.

C'est dans cette perspective que, par exemple, Sabine Saurugger (Saurugger, 2007) présente l'émergence de la « société civile européenne » comme le produit des considérations stratégiques de la Commission européenne en vue d'accroître sa légitimité vis-à-vis du Parlement européen. Selon Saurugger (Saurugger, 2007 : 133-134), l'UE, face à la faible participation des citoyens aux élections européennes et de la « faible capacité du Parlement européen à susciter des sentiments d'allégeance parmi ses mêmes citoyens », la Commission européenne se voit dans la situation de chercher des moyens alternatifs de légitimation. C'est dans ce contexte que l'Union fait appel à la participation de la « société civile européenne » aux processus décisionnels communautaires. Cet appel trouve ainsi son apogée dans l'article 47 du Traité constitutionnel intitulé « Principe de la démocratie participative » qui régit la participation des citoyens à la vie de l'Union. Selon cet article l'Union s'engage à entretenir un dialogue ouvert et transparent avec les associations représentatives qui pourront ainsi exprimer les opinions des citoyens dans tous les domaines de compétence européenne. Les citoyens auront même la possibilité, en s'organisant, d'inviter la Commission à soumettre une proposition sur des questions qui leurs semblent importantes. Cet article stipule donc quels sont les acteurs qui sont invités à prendre part à l'espace public et qui sont par conséquent légitimés à prendre la parole dans l'arène de médiation. L'analyse de la construction européenne à travers les acteurs qui la portent et la servent permet, comme le font remarquer Guillaume Marrel et Renaud Payre de « sortir de la vieille opposition entre les études européennes fondées sur des logiques internationales et celles reposant sur la mise en évidence d'un champ transnational » (Marrel, 2006 : 75) pour penser la construction européenne à travers l'interaction entre les champs politiques locaux, nationaux et européens. Nous essayons donc de sortir du

raisonnement selon lequel l'Union est soit une collaboration intergouvernementale soit une fédération et accepter le fait qu'elle soit une forme nouvelle de gouvernement, en cours de construction et qu'elle nécessite une approche qui sort des sentiers battus et qui prend en compte son originalité.

Ainsi se pose la question de la méthode d'analyse. Comment étudier les formes de représentation politique à travers des articles de journaux et de blogs ? Un élément de réponse nous a été fourni par les travaux d'Olivier Costa (Costa, 2002) qui démontre dans son article « Les députés européens entre allégeances multiples de logique d'institution » que le processus de représentation politique ne peut « avoir lieu de manière secrète », mais doit « se donner à voir et présenter un spectacle de nature à susciter chez les représentés le sentiment que les représentants agissent légitimement et conformément à leurs intérêts ». Selon Costa, la représentation doit s'entendre dans un triple sens :

la représentation délégation implique la capacité des hommes politiques à incarner aux yeux des citoyens un groupe politique, ce qui leur permet de participer à l'espace public en tant qu'acteur politique ;

la représentation perception implique la prise en compte à la fois des représentations que les citoyens ont de la représentation politique et les représentations que les députés ont de leur rôle politique ;

la représentation mise en scène qui implique la théâtralisation du processus de prise de décision afin de le rendre visible dans l'espace public.

La dimension spectacle de l'activité parlementaire est indispensable pour comprendre, notamment, la « dichotomie qui existe entre les prises de position de l'institution et ses activités législatives. Les députés font en effet preuve d'audace lorsqu'ils se prononcent sur l'avenir et le fonctionnement de l'Union ou la situation politique dans certaines parties du monde, mais se montrent beaucoup plus soucieux de réalisme lorsqu'ils se prononcent sur les propositions législatives de la Commission » (Costa, 2003: 142).

Malgré cette nécessité de se donner à voir, actuellement, le Parlement européen reste peu médiatisé. Ses activités sont peu connues par les citoyens qui évoquent, comme le résume avec raison Costa, un « tout bureaucratique bruxellois ». D'ailleurs, dans le débat référendaire français, le Parlement européen a été l'institution du triangle décisionnel

européen la moins souvent citée à la fois dans les articles de journaux (cf. Tableau 1) et dans les blogs de notre corpus

Institutions de l'Union	Fréquence d'apparition
Commission européenne	37,64%
Conseil de l'Union	30,92%
Parlement européen	17,90%
Banque centrale européenne	9,69%
Cour de justice des communautés européennes	3,84%
Total	100,00%

Tableau 1: Fréquence d'apparition des noms des cinq institutions européennes dans les articles de journaux de notre corpus

Il est étonnant de constater que le nom de l'institution qui devrait être la plus proche des citoyens, celle qui devrait, à elle seule, constituer un lieu de débat sur des questions européennes soit beaucoup moins cité que le nom de la Commission européenne ou le nom du Conseil européen. Ceci démontre probablement que le Parlement européen ne réussit pas à se constituer en une agora européenne. La question qui se pose est pourquoi ? Un élément de réponse consiste probablement dans la politique de compromis que nous avons évoquée. Le Parlement européen est plus enclin à négocier qu'à débattre et à mettre en scène des clivages.

Institutions de l'Union	Fréquence d'apparition
Commission européenne	42,53%
Conseil de l'Union	28,04%
Parlement européen	17,86%
Banque centrale européenne	9,34%
Cour de justice des communautés européennes	2,22%
Total	100,00%

Tableau 2: Fréquence d'apparition des noms des cinq institutions européennes dans les blogs de notre corpus

C'est pourquoi nous nous proposons dans cet article d'étudier le Parlement européen, du point de vue de la représentation délégation de Costa., tel qu'il se reflète dans notre corpus formé de 1007 articles des principaux quotidiens français (*Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*) et 68 blogs publiés par des citoyens ordinaires.

La représentation délégation

La représentation délégation implique pour le Parlement européen et ses députés de trouver l'équilibre entre les critères d'éligibilité (position dans le parti, position sociale, détention d'autres mandats, expérience) et la capacité à incarner un groupe aux yeux des citoyens. Cette capacité permet aux hommes politiques d'agir en tant qu'acteur politique majeur, porteur d'une vision. Nous avons vu l'importance du traditionnel clivage gauche-droite pour la structuration du débat. Cette structuration facilite la visibilité des enjeux et aide le citoyen à s'approprier une vision politique et à faire des choix politiques. Or, de ce point de vue, il y a une différence majeure entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Dans le cadre national, les conflits sont mis en scène par la vie politique, d'où une tendance à la spectacularisation et une personnalisation. Au niveau européen, au contraire, les conflits sont livrés bruts, sans paillettes (Magnette, 2003 : 148). On essaye même de les cacher pour promouvoir l'image d'une collaboration et d'une négociation qui arrange tout le monde. L'opposition gauche/droite n'est pas absente au niveau européen, mais elle est rendue peu visible par d'autres lignes de fracture : « les conflits d'intérêt entre États, mettant aux prises les plus grands et les plus petits, les plus riches et les plus pauvres, les puissances militaires et les États neutres » rythment nombre de négociations au sein du Parlement.

Les clivages qui structurent le débat

Dans le débat référendaire français, un débat avant tout national, le clivage droite/gauche a été bien visible. Les citoyens ont pu clairement identifier un « oui de droite », un « oui de gauche », un « non de droite » et un « non de gauche ». Mais ce clivage est resté national même si les familles politiques européennes ont « accompagné » les leaders nationaux.

Nous avons cependant pu identifier au niveau du débat référendaire français plusieurs clivages spécifiquement européens. Il y a, bien sûr, le clivage originel entre diverses visions de l'intégration européenne, entre pro- et anti-européens. La déclaration du 3 mai 2005 sur France 2 de Jacques Chirac : « On ne peut dire : Je suis Européen et je vote non », exprime pleinement ce clivage entre ceux qui veulent construire l'Union et ceux qui ne veulent pas.

Un dialogue entre ces deux mondes aurait pu être espéré, grâce à la consultation proposée par Jacques Chirac. Or, tout se passe comme s'il était enjoint de voter oui les yeux fermés. Quand le président de la République déclare, lors de son intervention du 3 mai [2005], sur France 2 : « On ne peut dire : Je suis Européen et je vote non », il clôt le débat avec ceux qui espèrent une Europe plus respectueuse des nations ou qui estiment que le progrès n'est pas la fuite en avant vers une « diversité » à tout prix. Qualifiés de « moutons noirs », devraient-ils rejoindre un troupeau ?¹

Alors, les anti-européens sont souvent assimilés aux conservateurs britanniques, à l'extrême droite, ou même aux « moutons noirs » :

Les partisans du non sont-ils contre l'Europe, ou contre cette Europe-là ? Demandez-vous qui va déboucher le champagne si le non l'emporte et vous aurez la réponse. Est-ce que ce sont ceux qui ont toujours cru à l'Europe et qui ont bâti chacune de ses avancées, ou est-ce que ce sont les anti-européens, les conservateurs britanniques, l'extrême droite flamande ou, en France, les forces qui ont voté non sans exception...²

Suite à ce clivage, les défenseurs du « non » se voient dans l'obligation d'expliquer si leur « non » au Traité constitutionnel est un « non » à la construction européenne ou non. En fait, le nombre de ceux entièrement opposés à l'intégration européenne est de plus en plus faible. On commence à voir des nuances et distinguer entre plusieurs visions de l'intégration européenne, entre un « modèle social européen » et une « Europe libérale ». Cette distinction se nourrit majoritairement du

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Ivan Rioufol, « Constitution : le défi du non », *Le Figaro*, 13 mai 2005.

² Extrait d'un article de notre corpus : Gérard Courtois, Ruth Elkrief et Pierre-Luc Séguillon, « François Bayrou, président de l'UDF, au Grand Jury RTL- Le Monde-LCI : « La campagne n'est pas finie, elle commence » », *Le Monde*, 24 mai 2005.

clivage national droite/gauche, mais également du clivage entre les pays plus sociaux (France, Allemagne, pays du Nord) et les pays plus libéraux (Grande-Bretagne, pays de l'Est).

Il y a ainsi un nouveau clivage qui se dessine suite à l'arrivée de dix nouveaux États aux histoires et traditions différentes. Ainsi, nous avons d'un côté le discours des pays fondateurs qui oscille entre les craintes suscitées par l'élargissement (délocalisations, dumping fiscal et social, dilution de l'identité européenne, ...):

Devant cet aréopage polyglotte mais aussi parfaitement francophone pour ceux qui s'exprimaient à la tribune, François Hollande s'en est pris aux partisans du non qui véhiculent « simplifications » et « caricatures ». « Et il y en a de nombreuses, quand on ajoute, comme pour faire peur, les délocalisations, le délitement de la protection sociale, l'élargissement à l'Est et même à la Turquie pour faire bon poids », a-t-il regretté¹ ;

et les avantages qui pourraient en découler (marché commun étendu, compétitivité accrue, poids économique pour résister contre la Chine ou les Etats-Unis, ...):

Il est difficile de guérir ce genre de phobie à coups de statistiques. On notera quand même que la quasi- totalité des exemples évoqués de travailleurs s'immisçant grâce à l'UE sur le marché du travail français (ou risquant de le faire) appartient à des secteurs actuellement sans chômage (transport routier, bâtiment) et plutôt demandeurs de main-d'œuvre. Leur coller sur le dos l'augmentation du chômage est une aberration. Les délocalisations vers l'Europe de l'Est d'emplois français, moins importantes que fantasmées, devraient être mises en regard des emplois créés par l'augmentation des exportations vers cette région. Qui le fait ? D'ailleurs, question dumping social, la Chine (avec le reste de l'Asie) est un bombardier lourd autrement dangereux que la sarbacane lituanienne. Pour y faire face, une

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Myriam Lévy, « Les responsables du Parti socialiste européen étaient hier à Paris. Hollande affiche ses amis européens », *Le Figaro*, 4 mai 2005.

*Europe cohérente, plombier polonais compris, n'est pas la plus mauvaise idée. C'est même la seule qu'on ait trouvée*¹.

Ce clivage entre les pays fondateurs et les nouveaux adhérents s'est forgé à l'occasion de la guerre américaine en Irak, une « profonde division entre les gouvernements européens au milieu d'une phase complexe de l'intégration européenne » (Friese, 2003). Les pays fondateurs, la France, l'Allemagne, la Belgique ont voulu saisir cette occasion de s'opposer aux États-Unis et d'affirmer l'Union en tant qu'acteur politique majeur qui parle d'une même voix. Cependant, la Grande Bretagne, l'Espagne, l'Italie et les pays de l'Est ont soutenu l'intervention militaire américaine et ont même envoyé des troupes en Irak. C'est à cette occasion que Jacques Chirac a fait la désormais célèbre déclaration visant les pays de l'Est, à l'époque candidats à l'adhésion dans l'Union : « Je crois qu'ils [les pays de l'Est] ont manqué une bonne occasion de se taire. Si sur le premier sujet difficile, on se met à donner son point de vue indépendamment de toute concertation avec l'ensemble dans lequel par ailleurs on veut entrer, alors ce n'est pas un comportement bien responsable. Ce n'est pas très bien élevé² ».

De l'autre côté, le discours des pays nouvellement entrés oscille entre le repliement sur soi face aux peurs que leur adhésion suscite :

Ainsi, le Polonais Michal Kaminski (Droit et justice) voit dans la directive Bolkestein et la Constitution l'impasse de la construction européenne. « On a vendu aux Polonais l'idée d'une ouverture des frontières s'agissant des services et on se rend compte maintenant qu'ils ne veulent plus de nous », ironise-t-il en faisant allusion au désormais fameux « plombier polonais ». « Si le non l'emporte, ajoute-t-il, cela n'aura pas grande importance »... La coalition politique à laquelle appartient Michal Kaminski, aujourd'hui aux portes du pouvoir, à Varsovie, a toujours eu pour slogan : « Nice ou mourir »³ ;

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Gérard Dupuy, « Phobie », *Libération*, 24 mai 2005.

² Conférence de presse du Président de la République, Jacques Chirac, à l'issue de la réunion informelle extraordinaire du Conseil européen Bruxelles, le 17 février 2003.

³ Extrait d'un article de notre corpus : Pierre Avril, « Ils se demandent comment prêter main forte au oui. Les eurodéputés entre inquiétude et perplexité », *Le Figaro*, 18 avril 2005.

et le désir de le combattre ces peurs, en mettant en avant les avantages que leur adhésion peut apporter à l'Union :

*« Nous ne sommes pas un fardeau, nous sommes l'enthousiasme »,
a assuré le Roumain Mircea Geoana¹.*

Les pays de l'Est réclament à leur tour la reconnaissance et la prise en compte dans la politique européenne de la spécificité de leur histoire. Cette demande s'est notamment fait sentir dans notre corpus à l'occasion de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale.

La préparation, au Parlement européen, de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale a donné lieu à un affrontement entre les eurodéputés de la « vieille Europe » et ceux des nouveaux pays, notamment la Pologne et les États baltes. Ces derniers ont obtenu, mercredi 4 mai, que le Parlement vote une résolution à l'occasion de cet anniversaire. Ils l'ont surnommée « résolution Yalta », parce qu'ils espèrent qu'elle leur permettra de dénoncer la manière dont ces accords, signés en février 1945 par Winston Churchill, Franklin Roosevelt et Joseph Staline, ont partagé l'Europe et consolidé à l'Est la tutelle soviétique².

Ainsi la fin de la deuxième guerre mondiale a une signification différente pour les pays de l'Ouest et pour les pays de l'Est. Si pour l'Europe de l'Ouest le 8 mai 1945 est synonyme de libération et de victoire contre le nazisme, pour l'Europe de l'Est cette date marque l'invasion des pays par les troupes russes et l'imposition des régimes dictatoriaux. Les nouveaux arrivants demandent que cette différence soit prise en compte dans la politique européenne, notamment à l'occasion des manifestations d'anniversaire fastueuses organisées par la Russie. Les présidents des pays baltes ouvrent la polémique en refusant de participer au 60e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale célébré à Moscou, et en protestant contre « la manière dont la Russie officielle continue à écrire l'histoire, considérant que la victoire sur le nazisme n'a

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Myriam Lévy, « Les responsables du Parti socialiste européen étaient hier à Paris. Hollande affiche ses amis européens », *Le Figaro*, 4 mai 2005.

² Extrait d'un article de notre corpus : Rafaële Rivais, « 8 mai 1945 : la « résolution Yalta » oppose les eurodéputés de l'Est et de l'Ouest », *Le Monde*, 5 mai 2005.

pas marqué pour leurs peuples une libération, mais le début d'une nouvelle oppression¹ ».

Le clivage pays fondateurs/nouveaux arrivés est suivi par le « conflit » entre les institutions européennes en quête de légitimité, que nous avons évoqué plus tôt. Il s'agit de la négociation pour l'imposition d'une conception de la légitimité. Ainsi le Parlement prend le rôle du défenseur de la volonté populaire menacée par les décisions d'une Commission non-légitime et demande qu'on lui donne le pouvoir de faire respecter l'opinion publique face aux autres institutions européennes, le Conseil et la Commission. Le Traité constitutionnel augmente les pouvoirs du Parlement européen en instaurant une procédure de codécision avec le Conseil et en permettant au Parlement d'élire le président de la Commission à la majorité de ses membres, sur proposition du Conseil européen statuant à la majorité qualifiée.

Mais, aujourd'hui, nous, citoyens européens, devons saisir l'opportunité de changer de système en votant pour la Constitution. Il existait certes un Parlement européen, mais ce n'est qu'avec la Constitution, qui élargit la procédure de codécision, qu'une loi européenne ne pourra plus être adoptée par le Conseil sans l'accord du Parlement européen (procédure législative ordinaire détaillée dans les articles I-34 et III-396). De même, l'ensemble du budget européen, y compris la politique agricole commune, sera désormais soumis à une codécision Conseil-Parlement (articles I-55 et III-404). Si la politique menée par la Commission ne nous plaît pas, nous pourrons à juste titre sanctionner la majorité sortante aux élections européennes et élire une nouvelle majorité au Parlement. Le président de la Commission changera alors aussi de couleur politique et c'est le Parlement qui l'élira (articles I-20 et I-27). La Commission sera donc obligée de définir sa politique en tenant compte de l'opinion publique. Dans tous les pays, le processus démocratique est toujours né d'un renforcement du Parlement. Après le traité de Maastricht qui, en quelques années, a donné naissance à la monnaie unique, la Constitution permettra de donner naissance à

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Auteur non renseigné, « La liberté indivisible », *Le Monde*, 9 mai 2005.

*un véritable chemin vers la démocratie, et c'est la raison pour laquelle il faut voter oui*¹.

Le Parlement européen se présente également comme l'institution qui doit défendre l'intérêt collectif européen contre les États membres qui chercheraient à mettre leurs intérêts nationaux devant les intérêts européens. Le Parlement s'inscrit ainsi dans la ligne de conduite demandée par Jacques Chirac dans la déclaration citée ci-dessus selon laquelle les hommes politiques des pays membres devraient, avant d'arrêter leur position et faire des déclarations publiques se concerter avec leurs homologues européens et chercher ensemble une position commune.

Pour les députés de Strasbourg, qui n'y vont pas par quatre chemins, « les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'élection du 24 avril (...) ne permettent pas de reconnaître la légitimité des autorités issues de ce scrutin ». En conséquence, les États membres sont invités « à s'abstenir de toute déclaration unilatérale sur la régularité des élections » afin de « rechercher une position commune au sein de l'UE »².

La Commission, à son tour, se présente en tant qu'institution efficace, capable de résoudre les problèmes des citoyens des pays membres et en tant que principal moteur de la construction européenne. Elle tente à la fois « d'endiguer les importations massives de produits chinois³ » et d'initier une procédure en déficit excessif contre l'Italie (« La Commission peut et doit faire un rapport lorsque le déficit d'un pays est au-dessus de la valeur de référence de 3% du PIB, fixée par le pacte de stabilité »). Elle essaye ainsi d'effacer son image d'institution technocrate coupée de la réalité des citoyens :

Cible de toutes les attaques, dans le camp du non comme dans celui du oui, la Commission européenne est mal comprise et mal aimée des Français. Il est vrai que son fonctionnement n'est pas facile à comprendre ni ses dernières décisions propres à la faire

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Matthieu Lemoine, « Avec la Constitution, les lois ne pourront plus être adoptées sans l'accord du Parlement. Le oui, un pas vers la démocratie », *Libération*, 10 mai 2005.

² Extrait d'un article de notre corpus : Patrick de Saint-Exupéry, « Les eurodéputés critiquent la politique africaine de la France », *Le Figaro*, 13 mai 2005.

³ Extrait d'un article de notre corpus : Auteur non renseigné, « Importations textiles : l'Europe durcit le ton face à la Chine », *Le Monde*, 18 mai 2005.

aimer. Elle apparaît trop souvent comme cet « aréopage technocratique apatride et irresponsable » dénoncé jadis par le général de Gaulle¹.

Pour synthétiser, le Parlement européen a besoin pour un fonctionnement de se donner à voir afin de pouvoir investir l'espace public en tant qu'acteur politique à part entière, capable d'imposer une vision politique. La communication ou plus exactement le débat dans l'espace public se structure autour de clivages qui facilitent la compréhension des enjeux. Le clivage le plus visible sur le plan national est le clivage droite/gauche. Cependant ce clivage est difficilement utilisable à grande échelle par le Parlement européen pour deux raisons. Premièrement, ils n'existent pas actuellement de véritables partis politiques européens capables de formuler une ou plusieurs visions politiques différentes. Deuxièmement, la politique du Parlement européen est tournée vers le compromis et la négociation et non vers la compétition politique.

Nous avons recherché dans le débat référendaire d'autres clivages qui pourraient structurer le débat à la place du clivage droit/gauche. Nous avons mis en évidence trois clivages les plus visibles. Il s'agit du clivage originel entre les pro- et anti-européens, suivi d'un clivage plus récent qui fait suite à l'entrée dans l'Union de dix pays aux histoires récentes différentes, et du clivage plus profond, entre les institutions européennes qui s'affrontent dans leur quête de légitimité. Cependant la portée de ces clivages nous semble limitée puisqu'ils touchent à la structure de l'édifice européen et donc, ils, poussés trop loin, pourraient nuire à la légitimité de l'ensemble.

Cependant, jusqu'à un certain point ces clivages sont salutaires. Prenons l'exemple du clivage le plus ancien celui entre les pro- et anti-européens. Le Parlement européen est contesté de l'intérieur par les députés européens eurosceptiques qui émettent des doutes sur la construction européenne dans son ensemble et disent participer au Parlement européen pour gêner son fonctionnement et aspirent à la suppression de l'institution. À travers la délibération du Parlement, les

¹ Extrait d'un article de notre corpus : Thomas Ferenczi, « À quoi sert la Commission de Bruxelles ? », *Le Monde*, 19 mai 2005.

positions « anti-européennes » s'expriment dans le cadre même du système. L'eurosepticisme devient ainsi, comme le remarque judicieusement Olivier Costa (Costa, 2002 : 103), une « position réformatrice et non plus révolutionnaire ». Cette situation peut, paradoxalement, contribuer à augmenter la légitimité de l'institution, puisque la délibération permet donc aux décisions majoritaires d'être considérées comme celles de la représentation européenne tout entière. « En effet, elle ne consiste pas en l'énonciation d'une position par une majorité d'élus, mais à sa construction par un processus d'argumentations croisées auquel participent tous les membres de l'assemblée ». En conséquence, l'existence d'une opposition au système politique de l'Union ne nuit pas à la légitimité du Parlement européen, précisément parce qu'elle emprunte les dispositifs institutionnels existants en s'exprimant en son sein.

Si ces clivages structurels sont salutaires et peuvent, jusqu'à un certain point, contribuer à rendre le Parlement européen visible dans l'espace public, l'Assemblée nationale a cependant besoin d'un trouver d'autres clivages qui ne touchent pas à sa structure. Peut-être que sous l'effet du traité de Nice qui, en 2001, pour la première fois, reconnaît les partis européens en tant qu'institution et fixe les règles concernant leur financement, les fédérations européennes de partis deviendront de véritables formations politiques et que le clivage droite/gauche pourra s'exporter un niveau européen.

Bibliographie

1. Bouchet de Neuilly, Y. (2007) - Des bâtisseurs de traités. Continuités et discontinuités du processus conférentiel. *La Constitution européenne. Élités, mobilisations, votes* / ed. par Cohen, A.; Vauchez, A., Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, p.298, p. 75-92
2. Costa, O. (2001) - La Cour de justice européenne et le contrôle démocratique de l'Union européenne, *Revue française de science politique*, vol. 51, no.6, p. 881-902
3. Costa, O. (2002) Les députés européens entre allégeances multiples de logique d'institution, *European Integration*, vol. 24, no. 2, p. 91-112

4. Costa, O., Magnette, P. (2003) - Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen?, *Politique européenne*, no. 9, p. 49-75
5. Friese, H., Wagner, P. (2003) - L'Europe en guerre, *Multitudes*, vol. 4, no. 14, p. 81-85
6. Magnette, P. (dir.) (1997) - *De l'étranger au citoyen. Construire la citoyenneté européenne*, Bruxelles: De Boeck Université, p.196
7. Magnette, P. (2003) - *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, p.286
8. Marrel, G., Payre, R. (2006) - Des carrières au Parlement. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire, *Politique européenne*, no. 18, p. 69-104
9. Poli, M.-S. Balan, O. (2008) - L'europanisation des acteurs dans le débat référendaire numérique français. Analyse de contenu d'articles électroniques, de blogs dédiés au référendum sur le projet de traité constitutionnel de 29 mai 2005, *Revue universitaire de sociologie*, vol. 9, no. 1, p. 61-77
10. Saurugger, S. (2003) - Continuités et transformations de la représentation dans l'Union européenne. Introduction. *Les modes de représentation dans l'Union européenne*/ed. par Saurugger, S. (dir.), Paris: l'Harmattan, , p.304, p.13-36
11. Saurugger, S. (2006) - Démocratiser l'Union européenne par le bas ? Des « groupes d'intérêt » à la « société civile organisée. *La Constitution européenne. Élités, mobilisations, votes* /ed. par Cohen, A.; Vaucher A. (dir.), Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, p.298, p. 133-150